

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00087 Numéro SIREN : 418 691 465 Nom ou dénomination : ANTHIGO

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt 10199



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

ANTHIGO

3, rue de l'Orson
Centre Commercial Val d'Orson
35770 - VERN SUR SEICHE

S.A.S. au capital de 2 287 741 €
R.C.S. RENNES 418 691 465

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Mars 2017 au 28 Février 2018

Comptes certifiés conformes

QUATTROCIANI Alexandre



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 17/01/2012, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. ANTHIGO** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Mars 2017 au 28 Février 2018**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	18 719 209 €
■ Chiffre d'affaires	54 975 024 €
■ Bénéfice net comptable	1 484 907 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 05/07/2018

Stéphanie BADIA

Grégoire BUNOT



BILAN

ACTIF	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	15 664 163	8 101 130	7 563 033	8 063 580
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	5 183 001	138 853	5 044 147	5 044 147
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	138 853	138 853		
FONDS COMMERCIAL (1)	5 044 147		5 044 147	5 044 147
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 007 698	7 962 276	2 045 422	2 547 149
TERRAINS				21 362
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 879 916	3 057 158	822 758	1 023 559
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	6 117 220	4 905 118	1 212 102	1 491 666
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	10 561		10 561	10 561
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	473 463		473 463	472 284
PARTICIPATIONS				7 075
TITRES IMMOBILISES DIVERS	145 252		145 252	139 969
PRETS	141 131		141 131	136 555
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	187 079		187 079	188 684
ACTIF CIRCULANT	11 163 612	7 435	11 156 176	8 770 534
STOCKS ET EN-COURS	4 937 750		4 937 750	4 722 652
MARCHANDISES	4 937 750		4 937 750	4 722 652
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 007 261	7 435	1 999 825	1 676 617
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	131 277	2 154	129 123	112 993
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 875 983	5 281	1 870 702	1 563 623
CREANCES DIVERSES (3)	244 620		244 620	188 508
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 356		1 356	1 032 175
DISPONIBILITES	3 814 649		3 814 649	986 549
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	157 974		157 974	164 031
TOTAL GENERAL	26 827 775	8 108 565	18 719 209	16 834 115
(1) Dont droit au bail			6 653	3 508
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	12 083 168	10 598 260
CAPITAL	2 287 741	2 287 741
RESERVES	8 310 519	7 141 132
RESERVE LEGALE	228 774	228 774
AUTRES RESERVES	8 081 745	6 912 358
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 484 907	1 169 386
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	12 083 168	10 598 260
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	198 100	1 900
PROVISIONS POUR RISQUES	198 100	1 900
DETTES (1)	6 437 941	6 233 954
DETTES FINANCIERES (2)	128 146	245 699
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	128 134	209 644
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	11	36 054
DETTES D'EXPLOITATION	6 252 168	5 974 814
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 883 265	3 693 404
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 268 278	2 144 800
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	100 624	136 609
DETTES DIVERSES	57 626	13 440
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	45 271	4 320
AUTRES DETTES DIVERSES	12 354	9 119
TOTAL GENERAL	18 719 209	16 834 115
(1) Dont à plus d'un an	143 402	201 119
Dont à moins d'un an	6 294 539	6 032 835
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	32 760	33 520



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	55 166 416	52 525 353
VENTES DE MARCHANDISES	54 148 796	51 443 065
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	826 228	739 362
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>54 975 024</i>	<i>52 182 427</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	89 628	55 490
REPRISES SUR PROVISIONS	13 728	194 611
TRANSFERTS DE CHARGES	71 453	58 573
AUTRES PRODUITS	16 580	34 251
CHARGES D'EXPLOITATION	52 793 422	50 529 877
ACHATS DE MARCHANDISES	42 072 679	39 631 615
VARIATION DES STOCKS	(215 097)	322 014
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	208 302	175 415
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 250 388	4 217 968
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	702 826	729 505
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 796 573	3 547 866
CHARGES SOCIALES	1 102 078	1 006 087
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	682 389	734 116
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	7 435	13 728
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	158 200	1 900
AUTRES CHARGES	27 646	149 659
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 372 993	1 995 475
PRODUITS FINANCIERS	2 306	2 768
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 127	2 280
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	99	488
REPRISES SUR PROVISIONS	79	
CHARGES FINANCIERES	5 509	21 316
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		79
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 901	20 803
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	1 608	433
RESULTAT FINANCIER	(3 203)	(18 547)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 369 789	1 976 928



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	183 503	26 800
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	183 503	26 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	67 788	14 176
SUR OPERATIONS DE GESTION		135
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	29 217	13 411
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	38 571	630
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115 714	12 623
PARTICIPATION DES SALAIRES	447 392	358 119
IMPOTS SUR LES BENEFICES	553 205	462 046
<i>Total des produits</i>	<i>55 352 226</i>	<i>52 554 922</i>
<i>Total des charges</i>	<i>53 867 318</i>	<i>51 385 535</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 484 907	1 169 386
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois à 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans	- Agencements divers :	5 à 15 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans		

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 150 066 actions de 15.245 euros.

Fonds commercial

* Société Maressal	Fusion absorption en date du 01/01/2004	5 025 000
* Licence IV		19 147
		5 044 147

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	5 183 001			5 183 001
Immobilisations corporelles	9 858 535	203 376	54 213	10 007 698
Immobilisations financières - titres	147 044	5 283	7 075	145 253
Immobilisations financières - créances	325 240	6 322	3 351	328 211
	15 513 820	214 982	64 639	15 664 163

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	138 854			138 854
Immobilisations corporelles	7 311 386	682 961	32 071	7 962 276
	7 450 240	682 961 (*)	32 071	8 101 130
(*) Dont dotation : . linéaire		682 389		
. dégressive				
. exceptionnelle		572		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	1 900	196 200		198 100
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	13 807	7 436	13 807	7 436
	15 707	203 636 (*)	13 807 (*)	205 536
(*) Dont : . exploitation		165 636	13 728	
. financier			79	
. exceptionnel		38 000		

- (1) Le montant des provisions pour risques et charges correspond à :
- deux litiges prud'homaux pour un montant respectivement de 1.9 k€ et 25.7 k€,
 - un litige avec la DIRECCTE relatif à une sanction administrative pour non respect des délais de paiement des fournisseurs pour un montant de 38 k€,
 - un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de sommes perçues de fournisseurs dans le cadre d'accords commerciaux, à hauteur de 132,5 k€.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	328 211	6 653	321 558
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 007 261	2 007 261	
Créances diverses	244 621	244 621	
Charges constatées d'avance	157 975	157 975	
	2 738 068	2 416 510	321 558

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	32 760	32 760		
Emprunts bancaires (1)	95 375	81 672	13 702	
Emprunts & dettes financières divers (2)	12	12		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 252 168	6 122 468		129 700
Dettes diverses	57 627	57 627		
Produits constatés d'avance				
	6 437 941	6 294 539	13 702	129 700

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	80 750
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	12

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice	- 70
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	6

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un espace culturel et arts de la table, et de ventes sur internet à emporter. Il se ventile de la façon suivante :

- Hypermarché	45 245 002
- Drive	6 386 931
- Espace culturel et arts de la table	3 343 092
	<u>54 975 025</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	3
- Agents de maîtrise	31
- Employés	131
	165

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 191 865, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 232 255 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	22 142	142 215
Cessions d'immobilisations financières	7 075	41 288
Dotation aux provisions pour risques	38 000	
Dotation aux amortissements des immobilisations mises au rebut	571	
	67 788	183 503

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	129 700
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	317 692
	447 392

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée aux taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	655 779
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-102 574
	553 205

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	52 895
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	46 419

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTE GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	95 375	4 800 000 (*)	7 089 569
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-

(*) Nantissement du fonds de commerce : montant d'origine de la sûreté

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	981 462	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 066 786	1 066 786
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 35 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 104 000 €

Entreprises liées

Néant

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

ANTHIGO
Société par actions simplifiée au capital de 2 287 741,42 euros
Siège social : Centre commercial Val d' Orson
3 Rue de l'Orson
35770 VERN SUR SEICHE
418 691 465 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 AOUT 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 484 907,50 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 484 907,50 euros

En totalité au compte "Autres réserves" 1 484 907,50 euros
 Qui s'élève ainsi à 9 566 652,69 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
28/02/2015	79 000,01 €	150 066	79 000,01 €	/
29/02/2016	/	150 066	/	/
28/02/2017	/	150 066	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 août 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
 Le Directeur Général Délégué
 Mr Alexandre QUATTROCIOCHI

QUATTROCIOCHI Alexandre

ANTHIGO

Société par Actions Simplifiée

Centre commercial du Val d'Orson

3, rue de l'Orson

35770 Vern-sur-Seiche

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2018

ANTHIGO

Société par Actions Simplifiée
Centre commercial du Val d'Orson
3, rue de l'Orson
35770 Vern sur Seiche

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2018

Aux associés,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ANTHIGO relatifs à l'exercice clos le 28 février 2018, tel qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercices professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er mars 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables qui ont prévalu lors de l'arrêté des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'information à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montfort-sur-Meu, le 23 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes

ACCOUNT REVISION



Aurélien DEMAURE



BILAN

ACTIF	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	15 664 163	8 101 130	7 563 033	8 063 580
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	5 183 001	138 853	5 044 147	5 044 147
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	138 853	138 853		
FONDS COMMERCIAL (1)	5 044 147		5 044 147	5 044 147
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 007 698	7 962 276	2 045 422	2 547 149
TERRAINS				21 362
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 879 916	3 057 158	822 758	1 023 559
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	6 117 220	4 905 118	1 212 102	1 491 666
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	10 561		10 561	10 561
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	473 463		473 463	472 284
PARTICIPATIONS				7 075
TITRES IMMOBILISES DIVERS	145 252		145 252	139 969
PRETS	141 131		141 131	136 555
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	187 079		187 079	188 684
ACTIF CIRCULANT	11 163 612	7 435	11 156 176	8 770 534
STOCKS ET EN-COURS	4 937 750		4 937 750	4 722 652
MARCHANDISES	4 937 750		4 937 750	4 722 652
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 007 261	7 435	1 999 825	1 676 617
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	131 277	2 154	129 123	112 993
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 875 983	5 281	1 870 702	1 563 623
CREANCES DIVERSES (3)	244 620		244 620	188 508
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 356		1 356	1 032 175
DISPONIBILITES	3 814 649		3 814 649	986 549
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	157 974		157 974	164 031
TOTAL GENERAL	26 827 775	8 108 565	18 719 209	16 834 115
(1) Dont droit au bail			6 653	3 508
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	12 083 168	10 598 260
CAPITAL	2 287 741	2 287 741
RESERVES	8 310 519	7 141 132
RESERVE LEGALE	228 774	228 774
AUTRES RESERVES	8 081 745	6 912 358
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 484 907	1 169 386
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	12 083 168	10 598 260
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	198 100	1 900
PROVISIONS POUR RISQUES	198 100	1 900
DETTES (1)	6 437 941	6 233 954
DETTES FINANCIERES (2)	128 146	245 699
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	128 134	209 644
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	11	36 054
DETTES D'EXPLOITATION	6 252 168	5 974 814
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 883 265	3 693 404
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 268 278	2 144 800
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	100 624	136 609
DETTES DIVERSES	57 626	13 440
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	45 271	4 320
AUTRES DETTES DIVERSES	12 354	9 119
TOTAL GENERAL	18 719 209	16 834 115
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	143 402 6 294 539	201 119 6 032 835
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	32 760	33 520



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTES DE MARCHANDISES	55 166 416	52 525 353
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	54 148 796	51 443 065
	826 228	739 362
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	54 975 024	52 182 427
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR PROVISIONS	89 628	55 490
TRANSFERTS DE CHARGES	13 728	194 611
AUTRES PRODUITS	71 453	58 573
	16 580	34 251
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES	52 793 422	50 529 877
VARIATION DES STOCKS	42 072 679	39 631 615
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	(215 097)	322 014
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	208 302	175 415
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 250 388	4 217 968
SALAIRES ET TRAITEMENTS	702 826	729 505
CHARGES SOCIALES	3 796 573	3 547 866
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 102 078	1 006 087
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	682 389	734 116
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	7 435	13 728
AUTRES CHARGES	158 200	1 900
	27 646	149 659
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 372 993	1 995 475
PRODUITS FINANCIERS		
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 306	2 768
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	2 127	2 280
REPRISES SUR PROVISIONS	99	488
	79	
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 509	21 316
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		79
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	3 901	20 803
	1 608	433
RESULTAT FINANCIER	(3 203)	(18 547)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 369 789	1 976 928


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/18 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	183 503 183 503	26 800 26 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	67 788 29 217 38 571	14 176 135 13 411 630
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115 714	12 623
PARTICIPATION DES SALAIRES	447 392	358 119
IMPOTS SUR LES BENEFICES	553 205	462 046
<i>Total des produits</i> <i>Total des charges</i>	<i>55 352 226</i> <i>53 867 318</i>	<i>52 554 922</i> <i>51 385 535</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 484 907	1 169 386
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois à 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans	- Agencements divers :	5 à 15 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans		

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 150 066 actions de 15.245 euros.

Fonds commercial

* Société Maressal	Fusion absorption en date du 01/01/2004	5 025 000
* Licence IV		19 147
		5 044 147

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	5 183 001			5 183 001
Immobilisations corporelles	9 858 535	203 376	54 213	10 007 698
Immobilisations financières - titres	147 044	5 283	7 075	145 253
Immobilisations financières - créances	325 240	6 322	3 351	328 211
	15 513 820	214 982	64 639	15 664 163

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	138 854			138 854
Immobilisations corporelles	7 311 386	682 961	32 071	7 962 276
	7 450 240	682 961 (*)	32 071	8 101 130
(*) Dont dotation : . linéaire		682 389		
. dégressive				
. exceptionnelle		572		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	RÉPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	1 900	196 200		198 100
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	13 807	7 436	13 807	7 436
	15 707	203 636 (*)	13 807 (*)	205 536
(*) Dont : . exploitation		165 636	13 728	
. financier			79	
. exceptionnel		38 000		

- (1) Le montant des provisions pour risques et charges correspond à :
- deux litiges prud'homaux pour un montant respectivement de 1.9 k€ et 25.7 k€,
 - un litige avec la DIRECCTE relatif à une sanction administrative pour non respect des délais de paiement des fournisseurs pour un montant de 38 k€,
 - un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de sommes perçues de fournisseurs dans le cadre d'accords commerciaux, à hauteur de 132,5 k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	328 211	6 653	321 558
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 007 261	2 007 261	
Créances diverses	244 621	244 621	
Charges constatées d'avance	157 975	157 975	
	2 738 068	2 416 510	321 558

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	32 760	32 760		
Emprunts bancaires (1)	95 375	81 672	13 702	
Emprunts & dettes financières divers (2)	12	12		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 252 168	6 122 468		129 700
Dettes diverses	57 627	57 627		
Produits constatés d'avance				
	6 437 941	6 294 539	13 702	129 700
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				80 750
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				12

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice	- 70
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	6

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un espace culturel et arts de la table, et de ventes sur internet à emporter. Il se ventile de la façon suivante :

- Hypermarché	45 245 002
- Drive	6 386 931
- Espace culturel et arts de la table	3 343 092
	54 975 025

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	3
- Agents de maîtrise	31
- Employés	131
	165

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 191 865, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 232 255 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	22 142	142 215
Cessions d'immobilisations financières	7 075	41 288
Dotation aux provisions pour risques	38 000	
Dotation aux amortissements des immobilisations mises au rebut	571	
	67 788	183 503

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	129 700
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	317 692
	447 392

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée aux taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	655 779
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-102 574
	553 205

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	52 895
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	46 419

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTE GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	95 375	4 800 000 (*)	7 089 569
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-

(*) Nantissement du fonds de commerce : montant d'origine de la sûreté

Engagements financiers

	DONNÉS	RÉCUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	981 462	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 066 786	1 066 786
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 35 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 104 000 €

Entreprises liées**Néant****Filiales et participations détenues****Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.